

Mme SKOTAREK rappelle que la présentation et le vote du budget d'un rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice.

Pour la section de fonctionnement, elle indique que, comme les années précédentes, la stabilité des dépenses sera recherchée et que les actions comme l'attribution des colis de Noël aux bénéficiaires de l'aide extralégale et aux personnes handicapées seront reconduites. Mme SKOTAREK précise également que les crédits alloués à l'aide extralégale seront ajustés si toutefois les interventions du CCAS devaient être plus nombreuses.

Elle ajoute que des crédits permettant de répondre à des demandes de participation financière spécifiques des personnes en situation de handicap seront prévus (par exemple pour l'acquisition d'un fauteuil ou des demandes d'aide à l'aménagement du logement).

La subvention allouée à la Banque Alimentaire du Nord sera de 1 272 € (identique à 2022) à laquelle s'ajoute une cotisation annuelle de 15 €. Mme SKOTAREK rappelle que l'aide est demandée pour 120 personnes et que les colis sont bien fournis.

Elle indique que les crédits alloués aux activités ados-jeunes seront stables car pour la sixième année consécutive ils n'ont pas été utilisés durant l'année 2022. Les crédits pour la participation aux frais d'inscription à des associations raimbeaucourtoises pour les enfants dont les parents sont bénéficiaires du CCAS ainsi que pour l'achat de la tenue sportive seront également prévus. Néanmoins, elle ajoute qu'aucune famille n'a bénéficié de cette aide en 2022.

Mme SKOTAREK indique qu'il conviendra de prévoir des crédits pour 2 500 € pour le cas où la classe de neige en direction des enfants de CM1-CM2 serait reconduite en début d'année 2024 et que de fait, des familles raimbeaucourtoises pourraient être en demande d'aides pour l'inscription de leur enfant à celle-ci. M. LABBE ajoute que le coût d'une classe de neige pendant la période scolaire est bien moindre que le coût des vacances de neige organisées pendant les vacances scolaires mais que pendant de nombreuses années le corps enseignant y était malheureusement hostile.

En ce qui concerne les repas à domicile, Mme SKOTAREK indique que la fréquentation a augmenté en 2022 et que de fait les crédits alloués seront augmentés pour 2023.

Concernant les recettes, Mme SKOTAREK rappelle que pour l'essentiel, le budget du C.C.A.S est alimenté par la subvention versée par la commune. Pour 2023, son montant sera identique à 2022.

Pour la Section d'investissement, elle indique qu'aucune dépense n'est prévue et que les recettes seront alimentées par l'excédent d'investissement et les recettes d'amortissement.

Aucune autre observation ni demande de précisions n'étant formulées, le conseil d'administration acte à l'unanimité le fait que le Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2023 a été présenté et débattu.